



## **1°) LA GEOTHERMIE**

Energie renouvelable dont le principe est de récupérer l'énergie contenue directement dans le sol ou dans les nappes phréatiques.

La géothermie fonctionne à des températures extérieures très négatives.

Ce type de chauffage est bien moins sensible aux variations de température puisqu'il puise son énergie dans le sol.

La distribution dans la maison s'effectue par l'intermédiaire d'un circuit d'eau (plancher chauffant, ...)

La géothermie donne droit au crédit d'impôts de 50 % sur le TTC du matériel.



## **2°) L'AEROTHERMIE**

C'est une pompe à chaleur.

Elle capte les calories de l'air pour les restituer vers un plancher chauffant, des radiateurs, des ventilo convecteurs ou climatiseurs.

Elle fonctionne à des températures allant jusqu'à  $-20^{\circ}$  mais plus les températures sont basses, plus son coefficient de rentabilité (le COP) diminue.

L'aérothermie donne droit au crédit d'impôts de 50 % sur le TTC du matériel.



### 3°) LE SOLAIRE

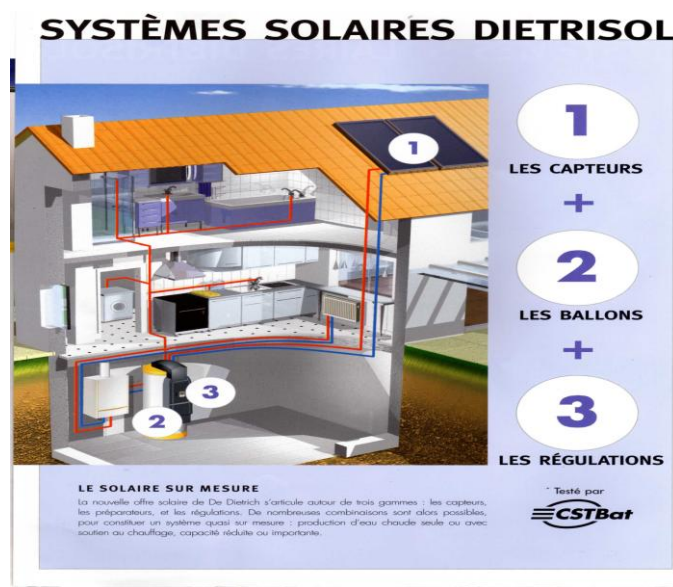
L'énergie solaire peut couvrir gratuitement une grande partie des besoins d'une famille.

Les économies réalisées sur une année représentent jusqu'à 60 % des dépenses d'énergie nécessaires à la production d'eau chaude sanitaire.

En alliant l'eau chaude et le soutien au chauffage, vous pouvez réaliser jusqu'à 75 % d'économies d'énergie.

Vous bénéficiez aussi d'une baisse importante sur votre facture ;

L'énergie solaire donne droit au crédit d'impôts de 50 % sur le TTC du matériel.



### 4°) CHAUDIERE ET POELE A GRANULES DE BOIS

Produit 100% naturel, les granulés de bois sont composés uniquement de bois compressé.

Cette source d'énergie permet de bénéficier de tous les avantages des installations de chauffage central couplées à une production d'eau chaude sanitaire, sans avoir les inconvénients du chauffage au bois (stockage, manutention, salissures, point central de diffusion de chaleur, ...).

Cette installation donne droit au crédit d'impôts de 50 % sur le TTC du matériel.

